



Separation et droit de visite

Par **PACOU 2**, le **29/12/2015** à **14:29**

Bonjour

sépare de la mère de mon fils depuis 2009, je n'ai plus de nouvelle de mon fils depuis bientôt 4 ans.

C'est quand j'ai appris en AOÛT 2012 que sa mère vivait avec un ami de la famille que sa mère l'a écarté.

pendant plus d'un an et demi j'ai voulu savoir où il habitait .

j'ai dû prendre un détective pour arriver à mes fins.

Et une fois l'adresse connue je me suis rendu à l'adresse où vivait mon fils.

Ce monsieur m'annonçait que Léo ne m'aimait plus et qu'il ne voulait plus me voir.

Ne pouvant me retenir et sur le coup de l'énerverment je saisis ce monsieur par la chemise .

Ce monsieur me lança un coup de poing au nez.

Je répondis par le même geste.

Nous avons été condamnés à une amende de 240 euros chacun.

Ce monsieur fit appel de la décision

Il fut débouté.

Et trois années après notre séparation j'ai eu une petite fille nommée ILONA

Après sa naissance je diminuais la pension.

Peu de temps après je me retrouvais sous huissier avec saisie arrêt sur mon salaire.

Hier le 28 décembre comme cadeau de Noël je découvrais dans ma boîte aux lettres des dommages intérêts d'une somme de 1200 euros à payer au concubain de mon ex.

Devant une telle situation je ne sais plus quoi faire.

Je suis déprimé, dépité avec des idées suicidaires qui me promettent sûrement un monde meilleur

Par **Visiteur**, le **29/12/2015** à **15:14**

Bonjour,

la lettre... elle émane de qui ? de quoi ? Pour la PA, désolé mais normal... Ce n'est pas à vous de décider de son montant mais à un juge ! Donc là vous aviez tout faux. Pour le reste si vous ne bougez pas plus... Avez-vous saisi la justice en ce qui concerne le fait de ne plus voir votre fils ? Plutôt que de vous plaindre et vous laisser envahir par le désespoir, battez-vous ! mais légalement !! pas à coups de poings !!

Par **PACOU 2**, le **29/12/2015** à **16:19**

je me suis bougé

je n'ai fait que ça pendant plus de quatre ans

mais arrive un moment j'ai fini par baisser les bras.

cette situation très douloureuse a provoqué chez moi une crise cardiaque il y a 2 ans à peu près.

J'ai rencontré le jaf à quatre reprises mais sans résultat.

En principe pour ce type de situation la mère a un rôle à jouer.

Mais au contraire la mère de Léo bloque tout lien.

Elle ne répond pas au téléphone elle aussi depuis plus de quatre ans.

D'après certaines sources bien informées elle serait victime du SAP syndrome d'aliénation parentale.

Ce SAP conduit la mère à détruire le père de son enfant en l'utilisant. Cette maladie est sanctionnée par les tribunaux italiens anglais et allemands.

En France on a du retard dans ce domaine.

Pour vous dire quand ma fille est née la mère de Léo m'a envoyé des SMS d'une grande violence à mon égard.

Alors qu'une naissance aurait pu être le moyen de réconciliation

Du coup Léo n'a jamais vu sa sœur qui a bientôt 2 ans.

Cette fille est métisse .

Peut-être y a-t-il un lien.

En tous les cas c'est l'analyse qu'en fait la mère AFRICAINE.

Des fois les couleurs de peau dérangent

Par **PACOU 2**, le **18/01/2016** à **22:28**

Ce qui me dérange c'est lors des entretiens avec le jaf les dées sont jouées d'avance.

Mais le grand problème est lorsque le jaf décide du versement de la pension à aucun moment il demande à la mère de faire en sorte que celle-ci essaie de réconcilier le gamin avec son père.